



---

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains

Première session de 2022

Nairobi, 29–31 mars 2022

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire\*

Questions d'organisation : adoption de l'ordre  
du jour et du plan de travail de la première session  
de 2022

## Ordre du jour provisoire annoté

### Point 1

#### Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa deuxième session de 2021 dans un format hybride les 15 et 16 novembre 2021. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de cette session est paru sous la cote HSP/EB.2021/21, tandis que les décisions adoptées par le Conseil à cette occasion figurent dans le document HSP/EB.2021/22.
2. Dans sa décision 2021/8, adoptée à sa deuxième session de 2021, le Conseil exécutif est convenu que sa première session de 2022 se déroulerait sur trois jours, du 29 au 31 mars 2022.
3. L'ordre du jour provisoire de la première session de 2022 du Conseil exécutif, tel qu'adopté par ce dernier dans sa décision 2021/8 puis examiné plus avant et modifié par le Bureau à sa réunion du 9 décembre 2021, figure dans le document HSP/EB.2022/1.
4. Au titre de ce point, le Président déclarera ouverte la première session de 2022 du Conseil exécutif et décrira le déroulement de la session.
5. La composition du Conseil exécutif à compter du 31 mai 2019 peut être consultée [ici](#), tandis que la répartition géographique des membres du Bureau pour la période 2021–2022 est présentée ci-après :

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Président(e) :        | Pologne (États d'Europe orientale)   |
| Vices-président(e)s : | France (États d'Europe occidentale et autres États)<br>Pakistan (États d'Asie et du Pacifique) |
| Rapporteur(se) :      | Chili (États d'Amérique latine et des Caraïbes)  |

Action : ouverture de la session par le Président du Conseil exécutif.

---

\* HSP/EB.2022/1.

## Point 2

### Questions d'organisation

#### a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2022

6. Au titre de ce sous-point, le Président informera les participant(e)s de la recommandation du Bureau de tenir la session dans un format hybride, compte tenu de l'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le Président proposera que le Conseil exécutif travaille environ six heures par jour, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures<sup>1</sup>, en bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU. Le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent dans l'annexe I du présent document.

7. L'ordre du jour provisoire a été arrêté par le Conseil exécutif au paragraphe 9 de sa décision 2021/8 et a par la suite été examiné et modifié par le Bureau à sa réunion du 9 décembre 2021 pour y inclure des discussions sur le calendrier des futures sessions du Conseil exécutif au titre du point 14 de l'ordre du jour et ajouter l'examen et l'adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil exécutif, en tant que nouveau point de l'ordre du jour (point 15).

*Action : exposé sur les questions d'organisation, y compris celles liées aux services d'interprétation, et adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2022.*

#### *Documents*

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2022/1)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2022/1/Add.1)

Liste des documents de la première session de 2022 du Conseil exécutif (HSP/EB.2022/INF/1)

#### b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2021

8. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport du Conseil sur les travaux de sa deuxième session de 2021, tenue les 15 et 16 novembre 2021. Le rapport sur les travaux de cette session est paru sous la cote HSP/EB.2021/21, tandis que les décisions adoptées par le Conseil exécutif à cette occasion figurent dans le document HSP/EB.2021/22.

*Action : adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2021. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 1 du projet de décision 2022/[C], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.*

#### *Documents*

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2021 (HSP/EB.2021/21)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa deuxième session de l'année 2021 (HSP/EB.2021/22)

## Point 3

### Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif

9. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, en particulier au paragraphe 7 de sa décision 2019/2, par laquelle le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives a été créé, et au paragraphe 5 de la décision 2019/3, par laquelle le groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes a été créé, les présidents des deux groupes de travail spéciaux feront rapport sur les travaux de chacun de ces groupes.

<sup>1</sup> Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (TU+3).

*Action : exposés des présidents des groupes de travail spéciaux et recommandations du Conseil exécutif par suite de ces exposés. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 2 et 3 du projet de décision 2022/[C], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.*

#### **Point 4**

### **Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel**

10. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2021, conformément au paragraphe 4 de la décision 2019/2. Le secrétariat fera également le point sur la restructuration et le financement d'ONU-Habitat, la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et l'état des effectifs d'ONU-Habitat, fondés sur une répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes.

11. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen des questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé, ainsi que des documents pertinents, et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 5 et 6 du projet de décision 2022/[A], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.*

#### **Documents**

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2021 (HSP/EB.2022/2)

Rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2021 (HSP/EB.2022/2/Add.1)

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/2/Add.2)

Rapport de la Directrice exécutive sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes (HSP/EB.2022/2/Add.3)

Rapport de la Directrice exécutive sur la restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2022/2/Add.4)

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 28 février 2022 (HSP/EB.2022/CRP.1)

#### **Point 5**

### **Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatifs aux travaux et activités d'ONU-Habitat parus depuis la dernière session du Conseil exécutif**

12. Au titre de ce point, conformément au paragraphe 9 de la décision 2021/8, le secrétariat présentera, s'ils sont disponibles, les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat publiés depuis la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat publiés depuis la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé.*

## Documents

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat publiés depuis la dernière session du Conseil exécutif (*s'ils sont disponibles*)

### Point 6

#### **État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023**

13. Conformément à l'alinéa c) de l'article 5 de son règlement intérieur, le Conseil exécutif est chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuels et d'en superviser la mise en œuvre. Au paragraphe 4 a) de sa décision 2019/4, le Conseil exécutif a décidé que le programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains seraient inscrits à l'ordre du jour provisoire des sessions du Conseil exécutif pour examen chaque année à sa première session.

14. Conformément au paragraphe 12 de la décision 2021/6, au titre de ce point, la Directrice exécutive informera le Conseil exécutif sur l'état d'avancement du projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, compte tenu des recommandations demandées par le Conseil au groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives.

15. La Directrice exécutive informera le Conseil exécutif sur l'état d'avancement du projet de programme de travail et de budget pour 2023 en vue de préparer la discussion sur ce point.

*Action : mise à jour présentée par la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail et de budget annuels d'ONU-Habitat pour l'année 2023 et discussion. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 1 à 4 du projet de décision 2022/[A], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.*

## Documents

Document sur les priorités du programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2023, conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/3)

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 (HSP/EB.2022/4).

### Point 7

#### **Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique**

16. Conformément au paragraphe 6 b) de la décision 2019/4 et au paragraphe 9 de la décision 2021/8, la Directrice exécutive fera au titre de ce point un exposé sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, qui comprendra un exposé sur les activités menées au niveau des pays et sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat, en mettant l'accent sur un programme de pays mené en Afghanistan, le Cadre mondial de suivi urbain, le suivi de la conférence Innovate4Cities organisée en 2021 par ONU-Habitat et la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la feuille de route en prévision de la vingt-septième session de la Conférence des Parties.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive, ainsi que des documents pertinents, et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 1 à 5 du projet de décision 2022/[B], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.*

**Document**

Rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, notamment le programme de processus populaire mené en Afghanistan, le Cadre mondial de suivi urbain et les activités en matière de changements climatiques (HSP/EB.2022/5)

**Point 8****Préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

17. Au titre de ce point, la Directrice exécutive rendra compte au Conseil exécutif de l'état d'avancement des préparatifs de la réunion de haut niveau sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, que la présidence de l'Assemblée générale doit convoquer le 28 avril 2022.

*Action : état des lieux présenté par la Directrice exécutive sur les mesures prises par la présidence de l'Assemblée générale et l'appui fourni par ONU-Habitat pour mobiliser les États Membres, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes du Nouveau Programme pour les villes en vue de la préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 7 à 9 du projet de décision 2022/[B], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.*

**Document**

Résolution 75/224 du 21 décembre 2020 de l'Assemblée Générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

**Point 9****Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial**

18. Au titre de ce point, la Directrice exécutive fera le point sur l'état d'avancement des préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra du 26 au 30 juin 2022 à Katowice (Pologne) sur le thème « Transformer nos villes pour un meilleur avenir urbain ».

*Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive, ainsi que des documents pertinents, et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 2 du projet de décision 2022/[B], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.*

**Document**

Rapport de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2022/6)

**Point 10****Suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session**

19. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, à savoir la résolution 1/1 (Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023), la résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs), la résolution 1/3 (Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030), la résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), la résolution 1/5

(Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains) et la décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

20. La deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 s'est achevée le 31 décembre 2021. En conséquence, au titre de ce point, le Conseil exécutif sera invité à examiner le résumé du rapport annuel de 2021 d'ONU-Habitat sur la deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, mais uniquement en référence à l'année 2021.

*Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive, ainsi que des documents pertinents, et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 1 du projet de décision 2022/[B], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.*

#### **Documents**

Points clés des résultats pour l'année 2021 de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/7)

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session (HSP/EB.2022/8)

### **Point 11**

#### **Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies**

21. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 9 de la décision 2021/8, le secrétariat fera le point sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies.

*Action : le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 10 à 12 du projet de décision 2022/[B], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.*

#### **Document**

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies (HSP/EB.2022/9)

### **Point 12**

#### **Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail**

22. Au titre de ce point, conformément au paragraphe 4 e) de la décision 2019/4 et au paragraphe 9 de la décision 2021/8, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail, y compris le nombre d'allégations signalées, les enquêtes menées et les mesures prises par ONU-Habitat, ainsi que les tendances dans ces mêmes catégories.

*Action : le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 8 du projet de décision 2022/[A], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.*

**Document**

Rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2022/10)

**Point 13****Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat**

23. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 4 d) de la décision 2019/4 et au paragraphe 9 de la décision 2021/8, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.

*Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 7 du projet de décision 2022/[A], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.*

**Document**

Rapport du secrétariat sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2022/11)

**Point 14****Progrès réalisés dans l'application des méthodes de travail du Conseil exécutif conformément à sa décision 2020/6 et sur la base d'une enquête menée par le secrétariat comme suite à la demande formulée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 d'évaluer l'efficacité de cette session afin d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures, y compris les discussions sur le calendrier des futures sessions du Conseil**

24. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 9 de la décision 2021/8, le secrétariat présentera les résultats de l'enquête menée à l'issue de la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif pour évaluer l'efficacité de cette session, afin d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures.

25. Par ailleurs, comme l'a recommandé le Bureau à sa réunion du 9 décembre 2021, le Conseil exécutif sera invité à examiner le calendrier de ses futures sessions, afin de veiller à leur alignement sur le cycle d'élaboration du projet de programme de travail et du projet de budget annuels d'ONU-Habitat.

*Action : exposé du Président du Conseil exécutif sur les résultats de l'enquête et discussion. Exposé de la Directrice exécutive sur le cycle d'élaboration du projet de programme de travail et du projet de budget annuels d'ONU-Habitat et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note des résultats de l'enquête et formuler de nouvelles recommandations. Le Conseil souhaitera peut-être également prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive sur le cycle d'élaboration du projet de programme de travail et du projet de budget annuels d'ONU-Habitat et formuler de nouvelles recommandations concernant le calendrier de ses sessions futures. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 4 du projet de décision 2022/[C], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.*

**Document**

Résultats de l'enquête menée par le secrétariat à l'issue de la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif pour évaluer l'efficacité de cette session, afin d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures (HSP/EB.2022/INF.2)

## Point 15

### Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2022

26. Au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter les projets de décisions et les documents issus de sa première session de 2022.

27. Le Conseil exécutif adoptera également l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2022 et décidera des dates de cette session dans les textes issus de sa première session de 2022.

*Action : examen et adoption éventuelle par le Conseil exécutif des documents et des décisions issus de sa première session de 2022, y compris adoption éventuelle des dates et de l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2022. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 5 et 6 du projet de décision 2022/[C], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.*

#### Documents

Projets de décision de session qui seront recommandés par le Bureau et les États Membres, dont les dates et l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif, qui compléteront l'annexe II du présent document.

## Point 16

### Élection des membres du Bureau

28. Au titre de ce point et conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil exécutif, ce dernier élira parmi ses membres et en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, un nouveau Bureau composé d'un(e) Président(e), de trois Vice-Président(e)s et d'un(e) Rapporteur(se), dont le mandat commencera à la fin de la première session de 2022. Aux termes de ce même article, les fonctions de président et de rapporteur sont attribuées par roulement à un groupe régional différent.

29. Le Président du Conseil exécutif dirigera le processus d'élection des nouveaux membres du Bureau pour la période 2022–2023.

30. La composition du Bureau du Conseil exécutif pour la période 2022–2023 est indiquée ci-dessous :

États d'Amérique latine et des Caraïbes : *Présiden(t)e*

États d'Europe orientale : *Vice-présiden(t)e*

États d'Afrique : *Vice-présiden(t)e*

États d'Asie et du Pacifique : *Vice-présiden(t)e*

États d'Europe occidentale et autres États : *Rapporteur(se)*

*Action : Élection des membres du Bureau (acte de procédure). Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 1 du projet de décision 2022/[D], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.*

#### Documents

Notification de la Directrice exécutive concernant la première session de 2022 du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Règlement intérieur du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/HA.1/HLS.3)

## Point 17

### Questions diverses

31. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.



**Point 18**

**Clôture de la session**

32. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa première session de 2022 le jeudi 31 mars 2022 à 17 heures.

## Annexe I

## Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la première session de 2022 du Conseil exécutif, 29 au 31 mars 2022

| <i>Jour/date</i>  | <i>Heure<sup>1</sup></i> | <i>Point de l'ordre du jour</i>   |
|---|--------------------------|---|
| <b>Mardi 29 mars 2022</b>   | 9 heures                 | 1. Ouverture de la session.   |
|   |                          | 2. Questions d'organisation :<br>a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2022 ;<br>b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2022.  |
|   |                          | 3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.   |
|   |                          | 4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.  |
|   | 14 heures                | 5. Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatifs aux travaux et activités d'ONU-Habitat parus depuis la dernière session du Conseil exécutif.   |
|   |                          | 6. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023.   |
| <i>Consultations informelles sur les projets de textes issus de la session.</i> |                          |   |
| <b>Mercredi 30 mars 2022</b>  | 9 heures                 | 7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.  |
|   |                          | 8. Préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.  |
|   | 14 heures                | 9. Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial.   |
|   |                          | 10. Suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session.  |
|   |                          | 11. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies.   |
| <i>Consultations informelles sur les projets de textes issus de la session.</i> |                          |   |
| <b>Jeudi 31 mars 2022</b>   | 9 heures                 | 12. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.  |
|   |                          | 13. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.   |
| <i>Consultations informelles sur les projets de textes issus de la session.</i> |                          |   |
|   | 14 heures                | 14. Progrès réalisés dans l'application des méthodes de travail du Conseil exécutif conformément à sa décision 2020/6 et sur la base d'une enquête menée par le secrétariat comme suite à la demande formulée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 d'évaluer l'efficacité de cette session afin d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures, y compris les discussions sur le calendrier des futures sessions du Conseil. |

<sup>1</sup> Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (TU+3).

15. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2022.
  16. Élection des membres du Bureau.
  17. Questions diverses.
  18. Clôture de la session.
-

## Annexe II

### Projet de contributions techniques du secrétariat aux projets de textes issus de la session pour examen par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2022

#### Projet de décision 2022/[A] : Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, et questions financières, budgétaires et administratives du Programme

*Le Conseil exécutif*

- a) **État d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023**
1. *[Prend note]* du rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023<sup>1</sup> ;
  2. *[Rappelle]* sa décision 2021/6, en particulier son paragraphe 11, dans laquelle il a prié le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif d'établir un projet de programme de travail et un projet de budget d'ONU-Habitat pour 2023, conformément au budget recommandé par la Directrice exécutive (12 millions de dollars) au titre du budget non préaffecté de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 et d'autres ressources extrabudgétaires ;
  3. *[Note et décide d'approuver]* la recommandation du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives tendant à plafonner à [12] millions de dollars le budget non préaffecté de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 et *[prie]* la Directrice exécutive de mettre au point le projet de programme de travail et de budget annuels d'ONU-Habitat pour 2023 en tenant compte des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en vue de le présenter au Conseil exécutif à sa deuxième session de 2022 pour qu'il l'examine plus amplement ;
  4. *[Se félicite]* des efforts que continue de déployer la Directrice exécutive pour que le Contrôleur des Nations Unies accorde la priorité à ONU-Habitat pour une éventuelle augmentation des crédits alloués au Programme au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'année 2023, ainsi qu'en faveur de la stratégie visant à renforcer le financement d'ONU-Habitat, y compris au moyen de sources de financement novatrices ;
- b) **Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, l'équilibre géographique et la parité femmes-hommes**
5. *[Accueille avec satisfaction]* le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2021<sup>2</sup>, le rapport de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023<sup>3</sup>, le rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2021<sup>4</sup>, le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 28 février 2022<sup>5</sup> et le rapport de la Directrice exécutive sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes<sup>6</sup> ;
  6. *[Accueille également avec satisfaction]* le rapport de la Directrice exécutive sur la restructuration en cours d'ONU-Habitat<sup>7</sup> ;
  7. *[Accueille en outre avec satisfaction]* le rapport du secrétariat sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat<sup>8</sup> ;

8. [Accueille avec satisfaction] le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail<sup>9</sup>.

## **Projet de décision 2022/[B] : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

*Le Conseil exécutif*

### **a) Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et les décisions de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

1. [Prend note] du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session<sup>10</sup> et du rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), notamment le programme de processus populaire mené en Afghanistan, le Cadre mondial de suivi urbain et les activités en matière de changements climatiques<sup>11</sup> ;

2. [Se félicite] de l'élaboration du Cadre mondial de suivi urbain, qui est conçu pour permettre la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local et pour aider les villes à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes et à fournir des informations pour promouvoir l'action locale, en veillant à ce que les données soient comparables, et [encourage] la mise en œuvre sans délai du Cadre mondial de suivi urbain ;

3. [Prie] la Directrice exécutive de fournir activement un appui aux États Membres par le biais d'orientations normatives, d'une assistance technique et de partenariats stratégiques afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, y compris en s'appuyant sur les résultats de la conférence Innovate4Cities tenue en 2021, ainsi que de renforcer la collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en prévision de son rapport spécial sur les villes et les changements climatiques ;

4. [Engage] la Directrice exécutive à étudier avec les États Membres et la présidence de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques la possibilité d'organiser une réunion ministérielle sur le logement et l'urbanisation consacrée aux villes et aux changements climatiques durant la vingt-septième session de la Conférence des Parties, ainsi qu'à souligner l'importance de la dimension urbaine des contributions déterminées au niveau national ;

5. [Se félicite] des travaux passés et en cours, y compris ceux menés dans des situations de conflit, visant à promouvoir les processus participatifs inclusifs afin de mettre en place des solutions et une paix durables, comme l'illustre le processus populaire, et recommande de continuer à appliquer cette approche dans d'autres contextes, selon qu'il convient ;

### **b) Préparatifs et suivi de la onzième session du Forum urbain mondial**

6. [Accueille avec satisfaction] le rapport de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial<sup>12</sup> ;

<sup>1</sup> HSP/EB.2022/4.

<sup>2</sup> HSP/EB.2022/2.

<sup>3</sup> HSP/EB.2022/2/Add.2.

<sup>4</sup> HSP/EB.2022/2/Add.1.

<sup>5</sup> HSP/EB.2022/CRP.1.

<sup>6</sup> HSP/EB.2022/2/Add.3.

<sup>7</sup> HSP/EB.2022/2/Add.4.

<sup>8</sup> HSP/EB.2022/11.

<sup>9</sup> HSP/EB.2022/10.

<sup>10</sup> HSP/EB.2022/8.

<sup>11</sup> HSP/EB.2022/5.

<sup>12</sup> HSP/EB.2022/6.

**c) Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

7. [Se félicite] des efforts déployés par ONU-Habitat pour appuyer l'élaboration du rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, de la dimension urbaine des cinq forums régionaux sur le développement durable, du débat spécial consacré au Nouveau Programme pour les villes à l'occasion des sessions de fond du Conseil économique et social, des manifestations organisées par les parties prenantes du Nouveau Programme pour les villes immédiatement avant la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des efforts déployés par la présidence de l'Assemblée générale pour convoquer la réunion de haut niveau ;

8. [Engage] ONU-Habitat à recenser, à l'occasion de la onzième session du Forum urbain mondial, des perspectives pour que les parties prenantes du Nouveau Programme pour les villes trouvent les moyens d'accélérer la mise en œuvre de ce dernier, en s'appuyant sur les résultats de la réunion de haut niveau ;

9. [Engage vivement] ONU-Habitat à s'appuyer sur les résultats de la réunion de haut niveau pour alimenter les débats relatifs à un projet de résolution sur ONU-Habitat à l'occasion d'une réunion de la Deuxième Commission, qui se tiendra en octobre 2022, de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022, et de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui se tiendra en juin 2023 ;

**d) Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies**

10. [Se félicite] des efforts déployés par ONU-Habitat pour poursuivre la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies en facilitant l'application de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable au moyen d'initiatives interinstitutions mondiales, telles que l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'avenir des villes, et de l'appui fourni aux initiatives du Secrétaire général, telles que la Note d'orientation du Secrétaire général intitulée « les Nations Unies et la terre et les conflits » et le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, ainsi que de processus multipartites tels que la coalition Local2030 et le Cadre mondial de suivi urbain, entre autres initiatives ;

11. [Encourage] les mesures prises par ONU-Habitat visant à tirer parti de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable pour guider la conception et la mise en œuvre des cadres de coopération bilatéraux avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Département des affaires économiques et sociales, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et orienter les échanges avec le Cabinet du Secrétaire général, y compris par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat, du Conseil de direction et du Comité exécutif, ainsi qu'avec le Bureau de la coordination des activités de développement, le Comité permanent interorganisations et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;

12. [Reconnaît] l'importance de la structure organisationnelle de 2020 du Secrétariat pour faciliter la mise en œuvre au niveau national de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable, note l'insuffisance des ressources non affectées de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour aider les représentants régionaux et les bureaux sous-régionaux à établir des liens avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies en vue de promouvoir des programmes urbains conjoints et invite les gouvernements donateurs en mesure de le faire à verser des contributions non affectées et à des fins plus générales, afin de permettre à ONU-Habitat de mettre en œuvre efficacement les réformes des Nations Unies.

## Projet de décision 2022/[C] : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2022

*Le Conseil exécutif*

- a) Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux**
1. [Adopte] le rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2021<sup>13</sup> ;
  2. [Prend note] de l'exposé de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives sur les travaux du groupe ;
  3. [Prend également note] de l'exposé de la présidence du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes ;
- b) Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions**
4. [Prend note] des résultats de l'enquête réalisée par le secrétariat à l'issue de la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif pour en évaluer l'efficacité, afin d'améliorer le processus et les résultats des sessions futures<sup>14</sup> ;
- c) Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2022 du Conseil exécutif**
5. [Décide] que sa deuxième session de 2022 se déroulera sur deux ou trois jours entre le 15 et le 17 novembre 2022 ;
  6. [Décide également] que l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2022 sera le suivant :
    1. Ouverture de la session.
    2. Questions d'organisation :
      - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2022 ;
      - b) Adoption du rapport sur les travaux de la première session de 2022.
    3. Rapports des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
    4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.
    5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023.
    6. Rapport annuel de 2021 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023.
    7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).
    8. Résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
    9. Résultats de la onzième session du Forum urbain mondial.

<sup>13</sup> HSP/EB.2021/21.

<sup>14</sup> HSP/EB.2022/INF.2.

10. Mise à jour par la Directrice exécutive concernant les préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
11. Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.
12. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
13. Conclusions de l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat par le Corps commun d'inspection.
14. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023 du Conseil exécutif.
15. Questions diverses.
16. Clôture de la session.

### **Projet de décision 2022/[D] : Élection des membres du Bureau du Conseil exécutif pour le mandat portant sur la période 2022–2023**

#### *Le Conseil exécutif*

[*Décide*] d'élire, pour un mandat allant de la fin de la première session de 2022 à la fin de la première session de 2023, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, les membres de son nouveau Bureau comme suit :

- Présiden(t)e :        [--] (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
- Vice-présiden(t)e : [--] (États d'Europe orientale)
- [--] (États d'Afrique)
- [--] (États d'Asie et du Pacifique)
- Rapporteur(se) :    [--] (États d'Europe occidentale et autres États)

---